Banniere

Salle d'exposition et bureaux

Ch de Jette, 487-491 1090 Bruxelles Jette Tel: 02/426.66.18 Fax: 02/426.42.66 Email: info@onlywood.be Monsieur Martine aubry

rue de la liberte 27

1081 Molenbeek

FACTURE N° 201012

Tel. CLIENT: 02.424.20.96 T.V.A.: BE 0426.439.813 JETTE, LE 15/06/2011

Fax. CLIENT: **02.454.23.25** GSM. CLIENT: **0484.168.254**

Suivant notre offre numéro : C19P3ODP du 15/06/2011 Référence à rappeler lors de votre paiement :FS 201012MART

Fourniture et pose de châssis en PVC blanc + doubles vitrages climaplus N gaz U 1.1.

Suivant notre offre: 12100.0€ T.V.A. comprise.

Votre acompte - 12100.0 € T.V.A. comprise.

Solde: 0.0 € T.V.A. comprise.

Montant brut : 5000.0 €
Taux de T.V.A. : 21% Montant T.V.A.: 1050.0 €

Echéance : au grand comptant Montant à payer : 6050.0€

Attestation en application de l'article 63¹¹ de l'AR/CIR 92 concernant les travaux exécutés visés à l'article 145/24 du code des impôts sur les revenus 1992.

Par la présente facture, attestation est donnée au maître de l'ouvrage que le coefficient K (ou U) global de la fenêtre (châssis + vitrages) calculé selon les formules simplifiées de la norme en vigueur (NBN B 62) est inférieur ou égal à 2,0 watt par mètre carré kelvin.

Tout retard de paiement ou de tout ou partie d'une facture entraîne de plein droit une majoration du montant de 20 % avec un minimum de 50 €, à titre de dommages et intérêts, en application des articles 1152 et 1229 du code civil. Les réclamations, pour être valables, doivent être faites par écrit dans les 8 jours.